

SYNTHESE DE LA NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES POUR L'ANNEE 2024

La note sur les dépenses relatives aux Charges Communes accompagnant le projet de loi de finances pour l'année 2024, met en évidence le rôle capital joué par le budget des Charges Communes dans l'assistance et l'appui aux politiques sociales et dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants.

I- Le budget des Charges Communes : instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales

Les crédits du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement sont marqués par la prédominance des dépenses à caractère social, notamment celles afférentes à la couverture de la charge de compensation et à la prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement, dont particulièrement le soutien au secteur du transport routier, et celles liées aux régimes de retraite gérés par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR), ainsi que celles relatives à la contribution au financement du chantier de généralisation de la protection sociale.

Le montant des crédits programmés au chapitre susvisé au titre de l'année 2022, s'élève à 59.570 MDH, compte tenu d'une somme de 31.000 MDH correspondant aux crédits supplémentaires ouverts par décret et destinés aux dépenses de soutien aux prix à la consommation et aux mesures d'accompagnement (29.000 MDH), ainsi qu'à la Caisse Marocaine des Retraites (2.000 MDH).

Au 31/12/2022, les engagements de dépenses au niveau dudit chapitre ont atteint 59.021,78 MDH, soit un taux d'exécution de 99,08%.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant de 731,93 MDH, issus de prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles, ont été ouverts, en cours d'année, au niveau du chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2022, afin de financer les opérations afférentes à la prise en charge d'une partie des gaps de financement enregistrés dans le secteur de l'eau (300 MDH), au règlement des dépenses liées au transport des étudiants originaires des régions du sud du Maroc (201,93 MDH), ainsi qu'à l'organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume (200 MDH).

Quant à l'année 2023, le montant des crédits inscrits au chapitre des Charges Communes – Fonctionnement s'élève à 42.104,40 MDH, en tenant compte des crédits supplémentaires d'un montant de 3.430 MDH, ouverts par décret et destinés à faire face aux répercussions de l'inflation sur le pouvoir d'achat des citoyens (3.300 MDH), ainsi qu'à la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du tourisme 2023-2026 (130 MDH).

Au 1^{er} juin 2023, les crédits engagés au titre dudit chapitre ont atteint 20.095,21 MDH, soit un taux d'exécution de 47,73%.

En outre, les crédits ouverts au titre du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement pour l'année 2023 ont été augmentés, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2023, d'un montant de 4.000 MDH suite à l'ouverture de crédits supplémentaires correspondant aux versements effectués à partir des comptes d'affectation spéciale intitulés « Fonds de solidarité des assurances » (1.500 MDH), « Fonds de remploi domanial » (1.500 MDH) et « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19" » (1.000 MDH). Ces crédits ont été destinés au financement du chantier de généralisation de la protection sociale.

II- Le budget des Charges Communes : instrument d'appui à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, essentiellement, aux transferts au profit de certains comptes spéciaux du Trésor et établissements et entreprises publics, ainsi qu'au règlement de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de différents projets structurants à caractère économique et social.

Le montant des crédits ouverts au titre dudit chapitre pour l'année 2022, s'élève à 38.359 MDH, en tenant compte des crédits supplémentaires d'un montant de 7.500 MDH, ouverts par décret et destinés à soutenir certains établissements et entreprises publics.

A la fin de l'exercice budgétaire 2022, les crédits engagés au titre du chapitre susvisé se chiffrent à 37.299,50 MDH, soit un taux d'exécution d'environ 97,24%.

Par ailleurs, les crédits ouverts au titre du budget d'investissement des Charges Communes pour l'année 2022 ont été majorés d'un montant de 4.584,68 MDH suite à l'ouverture de crédits supplémentaires correspondant aux versements effectués à partir des comptes d'affectation spéciale intitulés « Fonds de remploi domanial » (2.584,68 MDH), « Fonds de solidarité des assurances » (1.000 MDH) et « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A » (1.000 MDH).

Ces crédits supplémentaires ont été destinés, notamment, au financement des opérations relatives à l'alimentation du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus " Le Covid-19 " » (2.000 MDH) et à l'acquisition, par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, des actions de la société Wessal Bouregreg S.A. (997,86 MDH), ainsi qu'au règlement de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au titre de l'année 2022, destinée au financement du programme de relogement des ménages issus des bidonvilles de la préfecture de Skhirate-Temara (566,82 MDH).

S'agissant de l'année 2023, le montant des crédits ouverts au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes, s'établit à 40.374,37 MDH, compte tenu d'une somme de 6.570 MDH correspondant aux crédits supplémentaires ouverts par décret et destinés à l'ONEE sous forme de fonds de dotation (4.000 MDH), au financement du programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation pour la période 2020-2027 (1.500 MDH), ainsi qu'à la couverture des dépenses afférentes à la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du tourisme 2023-2026 (1.070 MDH).

Au 1^{er} juin 2023, les crédits engagés dans le cadre dudit chapitre ont atteint 20.842,17 MDH, soit un taux d'exécution de 51,62%.

En outre, des crédits supplémentaires totalisant 472 MDH ont été ouverts au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2023, correspondant aux versements effectués à partir des comptes d'affectation spéciale intitulés « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A » et « Fonds de remploi domanial ».

III- Prévisions du budget des Charges Communes pour l'année 2024

Les crédits prévus par le projet de loi de finances pour l'année 2024 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes, s'élèvent, respectivement, à 34.820 MDH et 36.412 MDH, en baisse et en hausse, respectivement, de - 9,97% et +7,71% par rapport aux crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2023.